
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

9GK

Au capital de : 800 €

Siège social : 2 rue Jean François Deniau – 18000 BOURGES

RCS : BOURGES sous le numéro 893486092

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE CLÔTURE DE LIQUIDATION ET DE RADIATION DE LA SOCIÉTÉ

En date du 30 septembre 2025

I – PRÉSENTS

- **Monsieur VIDEAU Stéphane**, demurant 19 rue Lemoine – 18400 LUNERY, associé
 - **Monsieur BRANSOL Marek**, demurant 2 rue Jean François Deniau – 18000 BOURGES, associé
-

II – PRÉSIDENCE

L'assemblée est présidée par **Monsieur VIDEAU Stéphane**, en sa qualité de liquidateur, désigné lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2023.

III – CONSTATATIONS PRÉALABLES

Le Président rappelle que :

- La société a été dissoute de manière anticipée par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2023.
 - La liquidation a été effectuée conformément aux dispositions légales et statutaires.
 - Le rapport de liquidation a été établi, les comptes de liquidation ont été approuvés et le quitus a été donné au liquidateur lors de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2025.
-

IV – ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la clôture de la liquidation
 2. Radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés
 3. Pouvoirs pour formalités
-

V – DÉLIBÉRATIONS

1. Clôture de la liquidation

L'assemblée constate que toutes les opérations de liquidation sont achevées, que le passif a été apuré, l'actif réalisé et réparti entre les associés conformément aux droits sociaux.

En conséquence, l'assemblée **prononce la clôture définitive des opérations de liquidation** à compter de ce jour.

2. Radiation de la société

En conséquence de la clôture de la liquidation, l'assemblée décide de **demande la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES.**

3. Pouvoirs

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

VI – CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

Fait à Bourges, le 30 septembre 2025

En trois exemplaires originaux

LES ASSOCIÉS

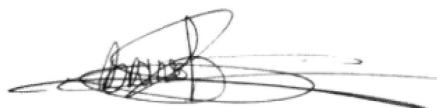
1. Signature :

Nom : VIDEAU Stéphane

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, horizontal oval loop. The signature itself is stylized and appears to read 'VIDEAU'.

2. Signature :

Nom : BRANSOL Marek

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, overlapping structure with several loops and a long horizontal stroke extending to the right.